

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19821 - 76ÈME ANNÉE

Grande victoire pour le peuple réunionnais, lourde défaite du néo-colonialisme

Le créole réunionnais reconnu langue d'enseignement à La Réunion



Adopté contre l'avis du gouvernement et malgré l'opposition de la coalition des groupes LREM et France Insoumise, la proposition de loi « relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion » marque un pas très important pour la reconnaissance du peuple réunionnais et donne enfin les moyens de lutter contre l'échec scolaire en légalisant l'utilisation de la langue créole comme langue d'enseignement à La Réunion. Il offre aussi la possibilité aux collectivités de soutenir activement l'enseignement du créole sur leur territoire.

Cette question va-t-elle devenir un des enjeux des élections régionales et départementales ? Le néo-colonialisme français acceptera-t-il sa défaite sans déclencher des combats d'arrière-garde ?

L'adoption jeudi à l'Assemblée nationale de la proposition de loi « relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion » est un coup de tonnerre. Par 247 voix contre 76, une très large majorité a choisi de suivre l'argument présenté par le groupe Libertés et Territoires, à l'origine du texte : « Les langues ne

s'excluent pas ; elles se complètent et se confortent. Personne ne songerait à minimiser le français. La question n'est pas là, mais bien de savoir si l'heure est venue ou non de reconnaître la diversité culturelle et historique de la France et de donner à des langues gravement menacées de disparition les moyens de leur promotion : notre réponse est oui ! » A l'heure des explications de vote, une coalition LREM-France Insoumise a émergé pour voter contre le texte alors que le gouvernement avait donné un avis défavorable à l'adoption. Cet appel ne fut manifestement pas suivi dans les rangs

du groupe majoritaire.

Le créole égal au français à l'école

Ajouté par le Sénat, l'alinéa 2 de l'article 4 de la proposition de loi prévoit ceci : « Un enseignement immersif en langue régionale, sans préjudice de l'objectif d'une bonne connaissance de la langue française ». Cela signifie qu'il est désormais légal à La Réunion d'enseigner toutes les matières à l'école dans la langue créole et non plus exclusivement en français.

Fondamentalement, cela permet donc au créole d'être l'égal du français. C'est la moindre des choses en considérant que le français n'est qu'un des apports à la langue maternelle des Réunionnais, au même titre que le malgache et les autres langues amenées par les immigrés qui ont peuplé notre pays depuis plus de 350 ans. C'est aussi la reconnaissance d'un fait : l'esprit de résistance des Réunionnais a sauvé le créole. Ce combat est maintenant reconnu par l'ancienne puissance coloniale qui donne à la langue maternelle des Réunionnais le statut de langue d'enseignement, au même titre que le français.

Une conséquence de cet enseignement en créole est que des Réunionnais pourront désormais apprendre le français en tant que langue étrangère, ce qui est un atout pour maîtriser cette langue, notamment en vue d'une poursuite d'études en français.

L'enseignement dans la langue maternelle est une des conditions de

la réussite éducative. En France, la scolarité se fait en français bien que l'anglais soit la langue des échanges internationaux. Il y a fort à parier que si tous les cours des petits Français étaient en anglais sans apprentissage préalable de cette langue, le taux de réussite scolaire serait en forte baisse. Or, c'est bien ce système qui n'a pas cours en France, avec une langue d'enseignement qui n'est pas la langue maternelle, qui est imposé à La Réunion.

Coalition LREM-France insoumise contre le texte

L'article 7 de la loi précise aussi que « sans préjudice de l'article L. 312-11-1, dans le cadre de conventions entre l'État et les régions, la collectivité de Corse, la Collectivité européenne d'Alsace ou les collectivités territoriales régies par l'article 73 de la Constitution, la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ». En tant que territoire régi par l'article 73 de la Constitution, La Réunion est donc concernée par cette mesure.

Et si l'État via l'Education nationale est incapable de proposer l'enseignement du créole dans une commune, alors la commune peut soutenir une école privée qui remplira cette mission. C'est le prétexte choisi par France insoumise

pour voter contre le texte aux côtés de LREM, le parti d'Emmanuel Macron.

Maîtriser la langue créole pour enseigner La Réunion

Cette mesure risque bien de provoquer des secousses au Rectorat, car cela veut dire que l'enseignement du créole devient une priorité du système éducatif en place à La Réunion. La reconnaissance du créole réunionnais comme langue d'enseignement suppose donc que les enseignants maîtrisent cette langue. Cela signifie donc que si la loi est vraiment appliquée, alors la maîtrise de la langue créole sera un critère obligatoire de recrutement pour enseigner à La Réunion. Cette décision permettra donc de faire un tri entre les chasseurs de primes et les enseignants qui s'investissent véritablement pour La Réunion, quel que soit le lieu de naissance.

Le vote de cette loi a aussi montré des clivages entre partisans de la valorisation des langues régionales et leurs opposants. Une question aussi essentielle pour l'avenir de La Réunion que la réussite éducative de sa jeunesse ne manquera pas d'être un des enjeux des prochaines élections régionales et départementales. Car les collectivités ont une responsabilité à assumer dans ce domaine. Ceux qui ont voté contre à Paris assumeront-ils leur choix devant les Réunionnais ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Terre d'avenir 2030 : Réussir ensemble le défi du Nord Solidaire et Durable

CINOR : Evoluer vers un territoire 100 % mobile !

La CINOR organisait hier une visite du chantier de la station Bancoul du téléphérique reliant le Chaudron à Bois de Nèfles à Saint-Denis, en présence de Maurice Gironcel, président de la CINOR, et d'Ericka Bareigts, maire de Saint-Denis. Les cabines viennent d'être livrées, et la mise en service de ce nouveau mode de transport est prévu d'ici la fin de l'année. L'occasion de revenir sur la politique que compte mener la Communauté d'agglomération pour devenir un territoire 100 % mobile.



« (...) Les défis sont nombreux et les attentes encore plus grandes. Avec l'ensemble des élus, nous avons co-construit un plan de mandature ambitieux, innovant et engagé (...). L'action que nous menons, aujourd'hui, s'inscrit sur le long terme, 2030 étant un premier horizon de développement pour notre territoire » : C'est, en ces termes, que Maurice Gironcel, le président de la CINOR avait présenté le projet politique co-construit avec les trois communes-membres, la direction générale, les directions. Un projet politique intitulé « Terre d'Avenir » traduisant la vision commune et partagée au service des administrés du territoire et cela dans le cadre d'un développement solidaire et durable intégrant les attentes des habitants dans l'ensemble des domaines liés à l'action publique, dont notamment, celui des Transports. L'orientation centrale étant d'évoluer vers un territoire « 100 % mobile » sur la base des objectifs suivants :

- « Engager une politique cohérente d'amélioration du transport collectif pour éviter le morcellement des

« Si l'ambition de ce projet innovant est d'offrir un mode de déplacement sûr, rapide et silencieux, accessible au plus grand nombre, nous avons veillé à faire des stations des lieux de vie animés en renforçant les centralités de quartier », a souligné, hier encore Maurice Gironcel, le président de la CINOR, au cours de la visite du chantier effectuée, en présence, notamment, d'Ericka Bareigts, la maire de Saint-Denis.

initiatives,

- Créer une solution globale en termes de mobilité,

Et, cela sur la base de ces engagements :

- Développer et moderniser le réseau de transport en commun,

- Transformer le Plan de Déplacements URBAINS (PDU) en Plan De Mobilité (PDM),

- Créer un Schéma directeur de développement doux,

- Lancer une réflexion partagée avec la Région Réunion sur le projet de TCSP depuis l'Est vers Saint-Denis,

- Poursuivre les études du Tram Urbain entre Saint-Denis et Sainte-Marie,

- Favoriser l'expérimentation des bus électriques à hydrogène,

- développer et améliorer le service de transport à la demande « City Ker),

- Poursuivre les projets de trans-

port par câble : Chaudron/Bois-de-Nèfles & Bellepierre/La Montagne »,

Deux projets qui viennent de prendre encore plus de corps et de vie puisque jeudi dernier, le Conseil Communautaire de la CINOR a autorisé Maurice Gironcel, le président à mettre en œuvre les procédures réglementaires relatives au transport par câble entre les quartiers de Bellepierre et de la Montagne tandis que la visite de chantier organisée hier a permis de constater que ce projet de téléphérique urbain reliant Bois-de-Nèfles/Le Chaudron deviendra une réalité d'ici la... veille de Noël de cette année. Un bon cadeau intervenant comme une promesse d'un Avenir plus doux, sécurisant et sain, en tout cas en matière de transport collectif.

+ d'infos :

marlene.sitouze@cinor.re

Oté

Zistoir pou rakonte dsi galé :

« Listoir Mamadou in marmaye l’Afrik » - morso niméro 1

L’avé inn foi pou inn bone foi in jenn garson téi apèl Mamadou. Son famiy épi li-minm ossi téi vé aprann lir épi ékri mé l’avé poin pèrsone dann vilaz té i vienbou aprann ali sak li téi vé aprann. Son famiy la konsèye ali kite son vilaz pou alé loin mèm dann in n’ot péi ousa l’avé in vyé pèrsone kaziman in savan té i fé l’amotrèr pou toute marmaye téi vé aprann lé shoz pars dann tan mi di azot l’avé poin lékol piblik, l’avé poin lékol privé non pli. Arienk déssèrtènn pèrsone in pé kalifyé téi vé bien fé l’amotrèr pou marmaye épi pou bann jenn.

L’avé inn foi, pou inn bone foi, méssyé lo foi, la manz son foi avèk in grinn d’sèl.

Kan li la konète lir bien konmkifo épi ékri galman, kontan d’li li la di li rotourn dann son vilaz. Lo vyé savan amotrèr la di ali, li pé rotourn shé li, si sak li la aprann i sifi pou li. Mé rotourn shé li, lé loin é lé pa si fasil ké sa fé toussa shomin a pyé mé li la fé a l’alé, li pé fé o rotourn. Mé oïla, anparmi lo bann marmaye son lékol l’avé in jéni, domi-moun, domi-léspri é la di ali, kaziman invizib pou in èye demoun. Lo marmaye jéni la di ali :

« Nou lé dalon nout dè ou.konm ou i rotourn dann out vilaz, m’a done aou in méssaz pou aporte pou mon paran é m’a transporte aou dann out vilaz pli vif ké léklèr. Ti koné pa kissa mi lé, mé mwin mi koné kissa ou lé pars aou avèk mwin nou lé né dann mèm landroi. Nou, bann jeni ni koné azot bann zimin, mé zot, bannzimin zot i koné pa nou, bann jéni, é si nou ni

gingn oir azot, zot bann zimin zot gingn pa oir anou.. Kan ou sar fine ariv out landroi, mète la bag an arzan-la dsi out doi é ou va vnir abou oir bann jéni épi zot vilaz. Si wi tir sa dsi out doi, sansa si wi pèrd ali wi gingn ar pi oir bann jéni é nout vilaz va disparète konmsi li l’avé zamé égzisté. Astèr assiz dsi out tapi, fèrm out zyé é m’a transporte aou. Mamadou la bien akoute ali, li la bien fèrm son zyé, épi in pti guiguine lo tan li té fine ariv dann son vilaz konm si li lété dann in mazigador.

Landomin matin Mamadou la mète la bag dsi son doi é li la vi bann jéni, zot band kaz, toute zot laktivité é li la parti rand in vizite la famiy son kamarade é li la di azot .:

« Lo zéni zot paran i fé dir azot bonzour épi i di azot li kontinyé son zétide dann péi li la parti, in provinss péi Sénégal.

— La famiye la domand ali : « Oussa i lé nout zanfàn ? pou kossa li lé pa la avèk ou ? »

— li la réponde : « zot zanfàn la di li néna ankor in ta zafèr pou aprann avèk lo savan é kan li sar fine aprann in bonpé li va rotourn dann zot vilaz ».

— A ! lo bann paran la di, nout zanfàn i aprann bien li va réissi dan la vi Mamadou akoz ou la pa rès labà pou aprann bonpé zafèr. Mamadou la répond, téi falé mi rotourn mon vilaz mé pétète in zour m’a rotourné.

Mon zistoir la pankor fini-samdi proshin zot va lir la suite.

Justin